

DEPARTEMENT <b>VAUCLUSE</b>
ARRONDISSEMENT <b>APT</b>
<b>DELIBERATION</b> <b>N°2024/009</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF*  
**425 CHEMIN DU PERUSIER**  
**84 300 TAILLADES**

**SEANCE DU 16 MAI 2024**

**DELIBERATION**  
**AFFICHEE LE :**

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	8
VOTES POUR	8
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

**PRESENTS :** Mr HONORAT GUY Président  
 Syndic titulaire : BOURNE Vérán– BOUCHET Jean-Claude - DEVINE Marc - LIENS Charles  
 Excusés : OLIVIER Denis  
 Syndic suppléant : PELISSIER Laurence – CAPELLO Jean Pierre - CALVIERE Robert

L'an deux mille vingt-quatre et le seize mai, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures trente au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Objet :** CONVENTION D'ECONOMIE D'EAU C3

=====

**LE PRESIDENT EXPOSE :** Suite au refus de l'Union Luberon Sorgue Ventoux de signer la convention d'économie d'eau dite C3 avec EDF, l'ASCO du Cabedan Neuf a souhaité poursuivre le partenariat directement avec EDF.

Cette nouvelle convention doit permettre de rémunérer les efforts de gestion de l'ASCO par EDF pour une durée de 5 ans.

Il convient au comité de syndical d'autoriser le président à signer cette convention, dont le contenu a été validé par les deux parties.

**OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT :** la commission syndicale autorise le président à signer cette convention et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
 Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le
ID : 084-298401712-20240516-2024_009-DE

Le syndic

Le Président

Mr HONORAT GUY




ASCO CABEDAN NEUF  
 425, Chemin du Pérusier  
 84300 LES TAILLADES

